

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE
présentée par Monsieur Hugues MARTIN**

D-2013/696
Réhabilitation du marché des Douves. Signature des marchés

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation du marché des Douves, un appel d'offres et une procédure adaptée ont été lancés par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : 50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE.

Cette opération qui s'inscrit dans une démarche de type Haute Qualité Environnementale (HQE) comprendra l'aménagement d'une coursive intérieure en périphérie de la halle et d'espaces associatifs dans la partie centrale de l'édifice répartis sur 3 niveaux.

Les travaux sont répartis en 14 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Le coût des travaux est estimé à 3 603 449,00 euros HT (valeur janvier 2013).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 00 : Echafaudages

Société COMI-SERVICE pour un montant de 75 360 euros HT.

Lot 1 : Démolition / Gros œuvre

Société RONCAROLO pour un montant de 915 000 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 750 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : Pierre / Briques / Granit

Société DAGAND pour un montant de 60 400,98 euros HT.

Lot 3 : Couverture / Charpente / Photovoltaïque
Groupement TMH / HOUDUSSE / PICARD pour un montant de 299 521,52 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 148 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4 : Façade vitrée / Serrurerie
ATELIER D'AGENCEMENT pour un montant de 664 260 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 400 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 5 : Plâtrerie
Société TECHNO POSE pour un montant de 59 886,33 euros HT.

Lot 6 : Menuiserie bois
Entreprise FERIGNAC pour un montant de 699 429,61 euros HT. (offre de base + option.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 400 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 7 : Carrelage
Société GUENNEC pour un montant de 28 483 euros HT.

Lot 8 : Béton ciré
Société SIBA pour un montant de 100 083,01 euros HT.

Lot 9 : Peinture
Groupement SOPREA / EPRI pour un montant de 220 338,40 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 188 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 10 : Chauffage / Climatisation / Ventilation / Plomberie
Société EIFFAGE pour un montant de 459 932,28 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 300 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 11 : Electricité courants forts et faibles
Société ETRELEC pour un montant de 321 647 euros HT.
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 156 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 12 : Ascenseur
Société CFA pour un montant de 59 000 euros HT. (offre variante)

Lot 13 : Stores
Société ATELIER D'AGENCEMENT pour un montant de 73 825,15 euros HT.

Le montant des travaux s'élève donc à 4 037 167,28 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, le dossier 698 concerne la réhabilitation du marché des Douves. C'est une excellente nouvelle puisque ce dossier maintenant va démarrer.

Après consultation des entreprises il y aura 13 lots pour un montant des travaux de 4.037.167 euros.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Juste une remarque. D'abord je remercie Hugues MARTIN d'avoir déclaré que l'ouverture de ces travaux est une excellente nouvelle puisqu'à une époque il avait répondu à un courrier en disant qu'il était hors de question d'y faire une Maison des Associations. Donc je m'en réjouis.

Je suis sûr, Monsieur le Maire, que conscient de l'intérêt de cette Halle des Douves pour le quartier vous allez essayer d'y poser la première pierre officiellement et avec faste avant mars 2014. Je souhaite y être invité, bien entendu.

M. LE MAIRE. -

Je vous le confirme, M. RESPAUD. D'ailleurs vous serez invité et je ne manquerai pas de dire que c'est grâce à vous que cet équipement voit le jour aujourd'hui.

Je voudrais simplement souligner deux points qui sont valables aussi pour le dossier suivant. J'entends dire que la Ville de Bordeaux aime l'architecture mais pas les architectes. Il s'agit d'un cabinet d'architecture bordelais pour un projet important de plus de 4 millions.

Par ailleurs vous avez vu que le marché est attribué par lots séparés ce qui fait évidemment les affaires, et je m'en réjouis, des PME locales. On dit toujours qu'il n'y en a que pour les grands groupes. C'est tout à fait faux sur ces deux dossiers. Et l'architecte du dossier suivant est le Cabinet Ferret qui est bien connu et qui est tout à fait Bordelais lui aussi.

Pas d'oppositions sur la 696 ?

Pas d'abstentions non plus ?

(Aucune)

D-2013/697

Réhabilitation du Palais des Sports. Signature des marchés

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation du Palais des Sports, un appel d'offres et une procédure adaptée ont été lancés par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : ATELIER D'ARCHITECTURE FERRET.

Les travaux sont répartis en 13 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Le coût des travaux est estimé à 3 741 400,00 euros HT (valeur décembre 2012).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : VRD – Démolition – Gros œuvre – Etanchéité

Société MAESTRO pour un montant de 1 302 968,27 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 1 368 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : Menuiserie extérieure aluminium

Société LABASTERE pour un montant de 304 800 euros HT.

Lot 3 : Serrurerie

Société SOBLACO pour un montant de 458 240 euros HT. (offre de base + option)

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 127 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4 : Menuiserie intérieure

Société BATTUT pour un montant de 306 843,20 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 130 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 5 : Plâtrerie – faux plafonds

Société NAVELLIER pour un montant de 118 472,73 euros HT.

Lot 7 : Carrelage – Faïence – Sols souples

Société PLAMURSOL pour un montant de 69 253,69 euros HT.

Lot 8 : Parquet sportif

Société ATLANTIC PARQUET pour un montant de 107 958,51 euros HT.

Lot 9 : Peinture – Revêtements muraux - Signalétique

Société SOPREA pour un montant de 221 340,44 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 267 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 10 : Mobilier des tribunes et Equipements sportifs

Société SPORT FRANCE pour un montant de 134 084,10 euros HT (offre de base + options 1, 2 et 3)

Lot 11 : Ascenseur

Société SCHINDLER pour un montant de 25 990 euros HT.

Lot 12 : Electricité courant fort et courant faible

Société PASTORINO pour un montant de 300 000 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 151 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 13 : Chauffage – Ventilation – Plomberie

Société SERCLIM pour un montant de 830 800,94 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 300 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 14 : Tribunes télescopiques

Société MASTER INDUSTRIE pour un montant de 73 750 euros H.T.

Le montant des travaux s'élève donc à 4 254 501,42 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 411, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Deuxième dossier identique mais s'agissant cette fois du Palais des Sports pour un coût de 4.254.501 euros, avec, comme vient de le dire le Maire, un architecte bordelais.

M. LE MAIRE. -

Et là encore un allotissement qui permet à nos petites et moyennes entreprises d'obtenir des lots importants.

Pas d'oppositions non plus ?

(Aucune)

D-2013/698

Animation et gestion de la pépinière d'entreprises liée aux métiers de l'innovation d'usage et du développement durable. Signature du marché.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux développe une action volontariste en matière de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'emploi. Cette politique s'est déjà traduite par la mise en place de deux pépinières d'entreprises. La première est située dans le quartier Sainte Croix et est dédiée à l'artisanat et aux services, la seconde dans le quartier des Chartrons sur le thème de l'économie créative et les techniques d'information et de communication.

La création de la pépinière « nouveaux usages et développement durable » constitue un maillon complémentaire du dispositif tant au plan de la couverture du territoire puisqu'elle est située caserne Niel à la Bastide, qu'au plan de la thématique abordée touchant à l'innovation dans les usages numériques et à l'éco responsabilité.

Dans cette perspective, la Ville a procédé à l'acquisition en VEFA le 11 juillet 2013, du lot de copropriété N°8 sis 87 quai de Queyries auprès de la société Darwin Bastide et a pris possession des locaux le 14 octobre dernier.

Il s'agit d'un plateau de 999,5 m² constitué d'un espace ouvert permettant l'organisation de postes de travail, d'espaces de détente, de salles réunion, de travail collaboratif, et d'espaces de services partagés,...

Ainsi la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert afin de choisir un prestataire chargé de la prospection des entreprises à accueillir, de leur accompagnement, de l'animation et de la gestion générale, de la maintenance des locaux, de l'intégration de la pépinière dans l'animation économique bordelaise, et de son rayonnement.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société EVOLUTION Sarl.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

L'estimation de la dépense annuelle est de 175 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sous fonction 90, article 6228.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/699

**Aménagement de la nouvelle Mairie de Quartier Bordeaux
Bastide. Signature des marchés.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Mairie de quartier à la Bastide, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'oeuvre privée : Carré d'O Architecture.

Les travaux répartis en 12 lots sont estimés à 446 000 euros HT.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier:

Lot 1 : Démolition-Gros œuvre

Société GREZIL pour un montant de 84 556,99 euros HT

Lot 2 : Couverture-Charpente

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 3 : Serrurerie

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 4 : Menuiserie extérieure

Société JUSTE pour un montant de 42 188,95 euros HT

Lot 5 : Plâtrerie-Faux plafonds

Société NAVELLIER pour un montant de 40 184,45 euros HT

Lot 6 : Menuiserie intérieure

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 7 : Electricité courants forts-faibles

Société PASTORINO pour un montant de 44 415 euros HT

Lot 8 : Plomberie-CVC

Société LECOQ pour un montant de 60 597,75 euros HT

Lot 9 : Revêtements de sols durs et souples

Société PLAMURSOL pour un montant de 9 108,97euros HT

Lot 10 : Peintures

Société SOPREA pour un montant de 15 358,90 euros HT (base + options)

Lot 11 : Ascenseur

Société CFA pour un montant de 22 140 euros HT

Lot 12 : VRD

Société LPF TP pour un montant de 18 451,40 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/700

Maintenance corrective et évolutive de la plateforme de dématérialisation des flux et services associés. Signature du marché.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'information a retenu en 2010, suite à une mise en concurrence, la plateforme de dématérialisation de la société SRCI.

Cette plateforme permet d'assurer les différents échanges électroniques entre la Ville de Bordeaux et ses partenaires dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs vers la Préfecture de la Gironde ou encore pour le transfert des fichiers du système financier vers la Recette des Finances

Véritable brique structurante du système d'information de la Ville, elle est interfacée avec différentes applications métiers et se trouve à ce titre au cœur des projets de dématérialisation actuels et futurs.

Afin de garantir la maintenance corrective et évolutive de cette plateforme et de permettre la mise en place de nouveaux flux (fichiers d'états civils et d'élections avec l'INSEE...), la Ville souhaite conclure avec la société SRCI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur le logiciel et des investissements qu'elle a réalisés en matière d'interopérabilité, un marché négocié sans mise en concurrence.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de un an reconductible trois fois. A titre indicatif, la dépense annuelle sera comprise entre 7 000 €TTC et 20 000 €TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020-articles 2051, 2031, 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/701

Maintenance, assistance et accompagnement méthodologique du logiciel REGARDS. Signature du marché.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Finances de la Ville de Bordeaux utilise le logiciel « Regards » édité par la société Ressources Consultants Finances depuis mars 2003.

Ce logiciel permet à la Direction des Finances de réaliser des analyses financières rétrospectives et prospectives.

Il constitue par ailleurs un véritable outil d'aide à la décision testant la capacité d'investissement de la Ville, les répercussions en termes de fonctionnement, les effets du contexte national des dotations...

La société Ressources Consultants Finances assure également un accompagnement méthodologique axé sur l'utilisation optimale du modèle REGARDS, cet accompagnement étant justifié par les multiples évolutions législatives et l'amélioration constante des méthodes d'analyse et de prospective.

Le contrat de maintenance corrective et évolutive, d'assistance et de prestations d'accompagnement méthodologique arrivant à échéance le 31 Décembre 2013, il convient de conduire avec cette société au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence.

Ce marché à bons de commande sera conclu à compter du 1er janvier 2014 sans minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

La dépense annuelle est évaluée à environ 12 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 6156, 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/702

Fourniture d'équipements, matériels et accessoires sportifs et pédagogiques. Signature des marchés.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture d'équipements, matériels et accessoires sportifs et pédagogiques, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Acquisition de matériels et accessoires sportifs et pédagogiques destinés aux piscines municipales de Bordeaux.

A titre indicatif la dépense annuelle moyenne sur les deux dernières années est de 12 000 euros H.T.

Société FUTURA PLAY

Lot n° 2 : Acquisition d'équipements sportifs et accessoires, prestations de pose et de réparation.

A titre indicatif la dépense annuelle moyenne sur les deux dernières années est de 120 000 euros H.T.

Société SPORT FRANCE

Lot n° 3 : Acquisition de matériels et accessoires pédagogiques et d'initiation sportive.

A titre indicatif la dépense annuelle moyenne sur les deux dernières années est de 30 000 euros H.T.

Société CASAL SPORT

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412, article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/703
**Cité des Civilisations du Vin. Lot Fondations/Gros oeuvre/
Charpente/Etanchéité/Façades et Vêture. Avenant technique
sans incidence financière. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/254 du 29 avril 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de travaux avec le Groupement GTM Bâtiment Aquitaine/SIDF/FARGEOT Lamelle Collé/CAILLAUD Lamellé Collé/SATOB Construction Bois/SMAC/COVERIS et Garrigues pour la réalisation du clos couvert de la Cité des civilisations du vin pour un montant de 28 216 921,41 € HT.

Parmi les clauses de ce marché figurait l'obligation pour le titulaire de compléter les études de projet (PRO) par des détails et plans techniques notamment sur les ouvrages de structure et de vêture.

Ce dossier complémentaire a été remis, le 18 octobre 2013, et a été vérifié par le maître d'œuvre qui s'est assuré de la conformité au projet architectural.

Comme spécifié dans les pièces contractuelles, il convient d'annexer, par avenant, ce dossier technique au marché du Groupement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, sans incidence financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/704
Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès.
Reconstruction et réhabilitation. Avenants aux marchés de
travaux. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/122 du 25 février 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la reconstruction et la réhabilitation du Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès pour un montant de 1 994 812,82 euros HT.

Dans le cadre de ces travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison des aléas techniques rencontrés sur le chantier.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

Lot n° 01 – GROS ŒUVRE

Marché n° 2013/076 - Entreprise MAESTRO

- Démolition d'un mur porteur et création d'une structure poteaux poutres pour supporter le plancher de l'entresol
- Création de 12 poutres "tirant" pour reprendre les efforts de la coursive en façade Nord
- Surface plus importante de poutre voile en façade Nord et Sud du bâtiment conservé
- Adaptation structurelle suite à des aléas de chantier

	Montant en € HT
Montant initial du marché	442 554,80
Montant du présent avenant	33 406,07
Nouveau montant du marché	475 960,87

Lot n° 03 – CHARPENTE METALLIQUEMarché n° 2013-078- Entreprise CONSTRUCTION SAINT ELOI

Modification de 11 poteaux et de 24 poutres métalliques

Suppression de la structure du pare soleil

Remplacement d'un garde corps initialement prévu au lot plâtrerie par un garde corps métallique

	Montant en € HT
Montant initial du marché	191 335,65
Montant du présent avenant	-5 065,57
Nouveau montant du marché	186 270,08

Lot n° 05 – MENUISERIE BOIS - PROTECTION SOLAIRE - CLOISON MOBILEMarché n° 2013-080 - Entreprise VIPERBOIS

Pose de 3 menuiseries métalliques à paumelles déportées prêtes à recevoir un bardage bois,

Pose de brise soleil lame 80 pour amélioration du confort thermique dans les locaux.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	202 970,92
Montant du présent avenant	6 342,42
Nouveau montant du marché	209 313,34

Lot n° 06 – ISOLATION EXTERIEUREMarché n° 2013-081- Entreprise SO.FI.BAT

Ajout de surface à isoler plus conséquente

	Montant en € HT
Montant initial du marché	55 013,16
Montant du présent avenant	5 673,58
Nouveau montant du marché	60 686,74

Lot n° 07 – PLATRERIE / FAUX PLAFONDS
Marché n° 2013-082- Entreprise NAVELLIER

Modification des hauteurs de cloisons à l'étage du bâtiment conservé,
 Moins value sur les gardes corps à ré
 aliser par le lot 03 Charpente métallique
 Remplacement de 49 m² de cloison type 98/48 par des cloisons acoustiques (bureau et
 ateliers)

	Montant en € HT
Montant initial du marché	110 337,31
Montant du présent avenant	1 957,80
Nouveau montant du marché	112 295,11

Lot n° 08 – REVETEMENTS SOLS ET MURS
Marché n° 2013- 083 - Entreprise MINER

Peinture complémentaire à l'étage du bâtiment conservé

	Montant en € HT
Montant initial du marché	101 418,32
Montant du présent avenant	2 654,92
Nouveau montant du marché	104 073,24

Lot n° 09 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
Marché n° 2013- 084 - Entreprise SAITA

Remplacement des canalisations cuivre par des canalisations en PVC haute pression et
 haute température

	Montant en € HT
Montant initial du marché	242 529,41
Montant du présent avenant	Sans incidence financière
Nouveau montant du marché	242 529,41

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 2 039 782,04 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/705**'Cabane à gratter' Place André Meunier. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre 2013-095. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réflexion urbaine de Bordeaux [Re]Centres, la Ville de Bordeaux a programmé la réhabilitation paysagère de la Place André Meunier. Cette opération fera suite à la construction du parking souterrain mis en service en novembre 2012.

Actuellement, la place André Meunier accueille une Cabane associative gérée par l'Association « la Cabane à Gratter » qui héberge d'autres partenaires comme Friche and Cheap, Epicerie solidaire et ATD Quart Monde.

Cette cabane a pour fonction principale, tout assurant une présence et une veille sur site, de favoriser et de créer du lien social.

La Ville de Bordeaux a souhaité conserver cet usage et l'intégrer au projet de réhabilitation paysagère qui vient d'être validé. Le nouvel équipement sera ouvert aux associations ainsi qu'aux particuliers et sera mieux adapté au contexte.

Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cabane associative « La Cabane à Gratter », Place André Meunier, a été passé pour un montant de 8 600,00 euros HT répondant à une enveloppe de travaux évalués à 86 000,00 euros HT correspondant à un taux de rémunération de 10,00 % pour une mission de base.

Le maître d'œuvre, Andréa SANTANGELO, Architecte, vient de remettre l'Avant-Projet Définitif qui fixe le montant des travaux à 127 690,00 euros HT –valeur septembre 2013-, soit un supplément de 41 690,00 euros HT qui correspond aux modifications suivantes :

- A la demande de la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives, maître d'ouvrage, il a été créé des locaux techniques supplémentaires pour l'ensemble des comptages électriques qui desservent les services des manifestations, l'éclairage public et les services d'espaces verts équipés d'un plancher technique démontable.
- Ces locaux sont estimés à 30 000,00 euros HT, dans la mesure où l'augmentation de cette surface impacte d'une travée supplémentaire la construction.
- Le solde, soit 11 690,00 euros HT résulte d'une sous estimation de l'enveloppe initiale du maître d'ouvrage qui ne tenait pas compte du parti architectural qui s'intègre avec le projet paysager.

Aussi, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, nécessaire à ce stade des études, porte sur les modifications suivantes :

	Montant initial en € HT	Présent Avenant Phase APD € HT

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	86 000,00	127 690,00
Taux de rémunération	10,00 %	9,08 %
Forfait définitif de rémunération	8 600,00	11 594,25

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à :

- approuver l'Avant-projet Définitif
- signer l'avenant précité correspondant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/706

Palais des Sports. Réhabilitation. Marché de maîtrise d'oeuvre. Modification d'un co-traitant. Avenant au marché. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/765 du 19 décembre 2011, vous avez décidé de confier la Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Palais des Sports à l'atelier d'architecture FERRET (mandataire) avec les bureaux d'études Ginger, Oasiis et associés, JP Delomenie et Orféa, pour un montant de 304 840 euros HT.

Suite à la fusion simplifiée entre GRONTMIJ SA, société absorbante, et sa filiale, GINGER BEFS, société absorbée, il convient de passer un avenant pour transférer les droits et obligations de la part du marché 2012-005 à la société GRONTMIJ SA, jusqu'à son échéance.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

La 698 concerne l'animation de la pépinière d'entreprises liée aux métiers d'innovation avec une mise en situation du groupe EVOLUTION pour 175.000 euros par an.

M. LE MAIRE. -

On va peut-être, comme M. GAUTE a l'habitude de le faire, globaliser les dossiers.

M. MARTIN -

J'allais dire, Monsieur le Maire, que sur les autres dossiers je n'ai pas de problèmes particuliers.

Je suis prêt à répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des questions sur les autres dossiers ?

Mme Wanda LAURENT

MME LAURENT. -

Je n'ai pas de questions. Je voudrais juste intervenir, Monsieur le Maire, sur la pépinière.

Je me réjouis que Bordeaux continue à soutenir et accompagner l'entrepreneuriat pour tous et par tous en accueillant cette troisième pépinière.

Le maillage territoriale de pépinières est évidemment un signal très fort adressé à l'intention de celles et ceux qui osent créer, qui ont l'audace de participer au développement économique de notre territoire.

Je me réjouis également que l'incubateur féminin Bordeaux Aquitaine Pionnières soit associé à cette initiative. Cela a du sens à deux titres : pour l'égalité des chances et bien sûr pour le développement économique de Bordeaux. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Il n'y avait pas d'oppositions sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Sur les autres délibérations présentées par M. MARTIN est-ce qu'il y a des questions, des votes à préciser ? Non ? Pas de difficultés. Elles sont toutes approuvées. Je vous remercie.